Aux élections législatives du 20 février, il était élu député par l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, dans le cabinet Dufaure le prit pour son secrétaire d'Etat.

Au moment où la Chambre et le gouvernement enlevèrent leurs fonctions militaires aux membres des familles ayant régné sur la France, M. Casimir Périer donna sa démission de député « pour ne pas s'associer à cette mesure », cette démission fut donnée le 1er février 1883, trente-six jours après, il se faisait réélire.

Le 17 octobre suivant, il devint sous secrétaire d'Etat au ministère de la guerre avec mission de s'occuper exclusivement des questions d'administration ; il donna sa démission en même temps que le général Campenon, le 11 janvier 1885.

Réélu dans l'Aube, le 18 octobre 1885, il fut nommé vice-président de la Chambre des députés de 1885 à 1893.

Le 12 janvier 1893, à la suite de la démission de M. Floquet il était élu président de Chambre des députés. Après les élections de 1893, il était réélu président de la nouvelle Chambre.

Le 3 décembre de la même année, il donnait sa démission pour prendre le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du Conseil.

Le 22 mai 1894, le cabinet était renversé sur une question secondaire et le 2 juin suivant, M. Casimir Périer était, pour la troisième fois élu président de la Chambre en remplacement de M. Dupuy.

M. Casimir Perier est marié et père de deux enfants. Son oncle, M. Charles-Fortunat-Paul Casimir Périer, second fils de l'illustre ministre de Louis-Philippe, est sénateur de la Seine-Inférieure depuis 1891, après avoir représenté, de 1879 à 1889, la 2e circonscription du Havre.

NOTIFICATION OFFICIELLE

à M. Casimir-Périer

A l'issue de la séance le bureau de l'Assemblée Nationale, ayant à sa tête M. Challemel-Lacour, président, ainsi que tous les ministres se sont rendus dans les bureaux affectés aux Présidents.

M. Casimir Périer prévenu est arrivé à son tour.

M. Charles Dupuy, président du conseil lui a lu un extrait du procès-verbal de la séance.

M. Challemel-Lacour lui a ensuite adressé une allocution émue et l'a embrassé.

Un grand nombre de sénateurs et de députés, après la notification officielle ont défilé devant M. Casimir Périer et lui ont présenté leurs félicitations. Puis un grand nombre de membres de la presse républicaine ont été reçus.

Le président de la République leur a dit : « Messieurs, ma personne vous appartient, vous pouvez me discuter, mais n'oubliez jamais la France et la République. »

Le nouveau Président de la République était pâle d'émotion et il n'a pu retenir ses larmes.

M. Casimir Perier a pris un peu de repos ensuite.

Discours du Président du Congrès

Voici le texte du discours par lequel M. Challemel-Lacour, président du Congrès, a annoncé à M. Casimir-Périer le vote qui l'élevait à la première magistrature du pays :

Monsieur le Président de la République,

Le vote qui vient de vous élever à la Présidence de la République, que, honore ce Congrès et me rend plus fier de l'avoir présidé. C'est un événement important. La France républicaine a le droit d'y voir la promesse d'un long avenir de sécurité, de prospérité et d'honneur.

Permettez moi de vous en adresser mes félicitations les plus intimes, en joignant l'expression d'une satisfaction de citoyen. Cette satisfaction est profonde, elle égale en moi — et je ne saurais rien dire de plus — la joie de l'ami.

REPONSE DE M. PERIER

Le Président de la République a répondu en ces termes à l'allocution du Président de l'Assemblée nationale.

Je ne puis contenir l'émotion que j'éprouve. L'Assemblée nationale me décerne le plus grand honneur qu'un citoyen puisse avoir. Elle m'impose les plus lourdes responsabilités qu'un homme puisse supporter.

Je donnerai à mon pays tout ce qu'il y a en moi d'énergie et de patriotisme. Je donnerai à la République toute l'ardeur de convictions qui n'ont jamais varié. Je donnerai à la démocratie nouvelle, tout mon dévouement et tout mon cœur.

Comme celui qui n'est plus et que nous pleurons respectueusement je chercherai à faire mon devoir, tout mon devoir.

Le Départ

du Nouveau Président

Dans la cour d'honneur, attend un escadron de dragons armés de la lance qui doivent escorter le Président à Paris.

La voiture qui doit emmener le Président attend dans la cour du Maroc. Un détail à propos de cette voiture : c'est un landau, ou plutôt une voiture découverte d'une forme absolument démodée, sur les portières duquel se détachait l'aigle impériale avec ces mots en exergue : *Concilio non impetu*.

L'étonnement causé par la vue de ce véhicule insolite a été tellement vif qu'au bout d'un instant les piqueurs lui en ont substitué un autre plus moderne.

Le cortège va se rendre au Ministère des Affaires étrangères, M. Casimir-Périer ne pouvant plus habiter le Palais législatif.

D'autre part, tant que la dépouille mortelle de M. Carnot sera à l'Elysée, ce palais sera inhabitable pour lui. M. Casimir-Périer résidera provisoirement au Ministère des Affaires étrangères.

A 6 heures 35, l'escadron d'honneur qui doit accompagner le Président de la République apparaît. L'officier donne l'ordre de mettre pied-à-terre. On est tout surpris de ce contre-ordre.

M. le comte de Fourquenoy, directeur du Protocole, explique que les mesures n'avaient été prises que pour accompagner le président jusqu'à la gare et non jusqu'à Paris. De nouveaux ordres ont dû être donnés pour que l'escorte soit encore plus nombreuse.

On parle du régiment tout entier.

On a donc retardé le départ.

Un peu avant 6 heures, le Président de la République suivi de tous les Ministres a traversé les couloirs du Palais entre une double haie de soldats du génie.

M. Casimir Périer monte en voiture avec M. Dupuy, et deux officiers supérieurs. Les membres de la majorité du Congrès et les journalistes l'acclament.

La foule pousse le cri unique et répété de : « Vive la République ! »

Les ministres prennent place dans les autres voitures et le cortège, escorté par les dragons, part au galop.

Les troupes rejoignent leur cantonnement, une demi-heure après les abords du palais reprennent leur calme habituel.

Des ordres ont été donnés pour qu'un régiment de cuirassiers de Paris vienne attendre le Président au relai de Saint-Cloud.

Sur le parcours jusqu'à Paris, le Président de la République a été salué respectueusement par la foule.

A PARIS

LA REMISE DES POUVOIRS

Un bataillon du 24e de ligne, avec drapeau et musique, commandé par un colonel, vient se ranger à 2 heures dans la cour, au ministère des affaires étrangères où doit avoir lieu la remise des pouvoirs au nouveau président.

Pendant ce temps, une foule considérable maintenue par un service d'ordre, composé d'agents des brigades de réserves, se masse sur le quai d'Orsay et attend avec une réelle patience, l'arrivée du nouveau Président.

Les officiers de la maison militaire de la Présidence de la République, sont tous au ministère des affaires étrangères attendant le nouvel élu, à l'exception du colonel Courtès-Lapeyrat retenu à l'Elysée.

A 4 heures, au moment où les résultats de l'élection parviennent de Versailles au cabinet de M. Hanotaux, on annonce en même temps que M. Casimir Périer ne pourra pas arriver avant 6 heures. Le colonel commandant le 24e, fait mettre sac à terre et les troupes se rendent dans la cour intérieure pour prendre leur repas.

A six heures précises, la troupe est de nouveau sous les armes. Trois compagnies avec drapeau déployé au centre, sont placées en ligne, face au quai, la musique et les tambour à leur droite.

La 4e compagnie formant T, avec les trois autres, s'aligne parallèlement à la rue de Constantine. A toutes les portes du Ministère sont placées des sentinelles d'honneur. A la présidence de la Chambre, le poste d'infanterie de Marine est sous les armes. Les hommes sont rangés sur chaque marche du perron de la Cour d'honneur pour rendre les nouveaux honneurs à l'arrivée du président.

A 7 h. 20 le cortège officiel débouche du pont de la Concorde, signalé par la sonnerie de garde-à-vous.

Le colonel fait présenter les armes. Le landeau présidentiel attelé de quatre chevaux, conduit par des artilleurs du 22e fait son entrée dans la cour d'honneur.

Les tambours battent au champ. Puis la musique joue la *Marseillaise*.

A ce moment on hisse le drapeau qui est en berne.

M. Casimir-Périer se rend dans le salon du rez-de-chaussée où l'attendent les ministres et les secrétaires généraux des deux chambres.

Après la lecture des procès-verbaux de l'assemblée nationale et la constatation de la régularité de l'élection présidentielle, M. Charles Dupuy, président du Conseil des Ministres, chef intérimaire du pouvoir exécutif, remet les pouvoirs au Président de la République.

Cette formalité accomplie, M. Casimir Périer se retire et se rend au Palais-Bourbon, accompagné du général Borius et des officiers de sa maison militaire.

M. Casimir Périer rendra visite ce soir à 9 heures à Mme Carnot.

LA DÉMISSION

du Ministère

Comme il est d'usage, le président du conseil a offert au président de la République la démission du cabinet.

M. Casimir Perier s'est borné à prendre acte de cette communication.

Ce n'est que dans le Conseil des Ministres qui sera tenu demain matin aux affaires étrangères sous la présidence de M. Casimir Perier qu'une décision sera prise à cet égard.

CONVOCATION

des Chambres

Contrairement à ce qu'on prévoyait, les Chambres ne se réuniront pas demain :

Le Président de la République a prié M. Challemel-Lacour, président du Sénat et M. de Mahy, premier vice-président de la Chambre, de convoquer leurs collègues, vendredi 29.

C'est dans cette séance que sera lu le message présidentiel.

Entrevue de Mme Carnot

et de M. Casimir Périer

Le nouveau Président de la République s'est rendu ce soir à 9 heures à l'Elysée où il a demandé à être introduit auprès de Mme Carnot. L'entrevue a été très émouvante et n'a pas duré moins de 20 minutes.

L'IMPRESSION A PARIS

La nouvelle de l'élection de M. Casimir-Périer a été accueillie par la population avec le plus grand calme.

Ce soir on ne signale aucune agitation dans le public.

Les boulevards sont beaucoup moins animés que ces jours derniers.

Le résultat de l'élection connu, les éditions des journaux ont obtenu très peu de succès. Cependant dans les quartiers ouvriers l'agitation est plus grande, mais jusqu'ici on ne signale aucun incident.

RÉUNION DES SOCIALISTES

Manifeste violent

Les groupes socialistes de la Chambre réunis à l'issue de la séance de l'Assemblée Nationale ont adopté à l'unanimité un manifeste d'une violence extrême disant notamment, après avoir stigmatisé l'élection de M. Casimir Périer d'Anzin (sic) l'homme de la réaction orléaniste.

Les socialistes ont voté contre Périer et Dupuy, pour des hommes ne représentant pas leurs idées, mais ne voulant pas gouverner systématiquement avec la droite ni avec l'argent, avec la coalition des cléricaux et des ralliés et avec les capitalistes du centre.

Les travailleurs répondent par l'affirmation de leur foi socialiste : A bas la réaction ! Vive la République sociale ! »

Parmi les signataires de ce manifeste, signalons MM. Basly et Jules Guesde.

La *Petite République* dit que l'élection Périer est un défi porté à la démocratie mais que celle-ci saura le relever.

Un soldat tué

Angoulême, 27 juin. — Un soldat du 34e d'artillerie, nommé Texier, assistant aux tirs, a été atteint à la hanche par suite du décubassement d'une pièce.

Transporté à l'hôpital d'Angoulême il a subi l'opération de la désarticulation de la cuisse et de la hanche, mais il a succombé deux heures après.

ATTENTAT

contre le gouverneur de Barcelone

Barcelone, 27 juin. — Une tentative criminelle a été dirigée contre le gouverneur civil.

Un ouvrier a essayé de forcer la porte du cabinet du gouverneur. Il a été arrêté et il a été trouvé muni d'un poignard.

La nouvelle de cette tentative a produit une vive émotion.

L'ASSASSINAT DE M. CARNOT

L'Exposition du corps

La date de l'exposition publique du corps du président de la République a été fixée à vendredi.

Un nouveau salon, dit salon de Murat, qui était dans le temps la salle à manger du palais, et qui est célèbre par les peintures murales de Carle Vernet, sera disposé pour recevoir les couronnes qui y seront exposées.

Les couronnes et les fleurs dont étaient ornés le cercueil et le wagon qui l'a ramené de Lyon sont flétries. On a dû les mettre à l'écart et de nouvelles fleurs en abondance ont pris leur place. Le salon de deuil, qui précède la chapelle ardente n'offre déjà plus de place pour les contenir. D'admirables couronnes, des gerbes énormes de roses enveloppées de crêpe ont été envoyées par les amis de la famille. Des lampes et le lustre, dont les lumières sont tamisées par les crêpes qui les entourent éclairent tristement cette maison parfumée.

Autour du corps veillent, en se relevant tous les quarts d'heure, les officiers de l'Elysée et des députations de toutes les armes. Comme il n'y avait pas de précédent pour les honneurs à rendre à un président de la République, mort dans l'exercice du pouvoir, on a décidé que les honneurs militaires sera ceux rendus à un maréchal de France, en élevant toutefois d'un grade les soldats désignés pour la garde du corps. Ainsi, là où l'on mettait un caporal, ce sera un sous-officier ; un sous-officier sera remplacé par un officier.

Les délégations de toutes les armes sont arrivées aujourd'hui au palais et logées dans la cour de l'ouest, à l'angle de la place Beauvau. Quand nous pénétrons dans la chapelle ardente, c'est le lieutenant Lucconi et deux maréchaux des logis de cavalerie qui veillent le sabre au côté dans une immobilité de statue.

Les travaux continuent dans la cour d'honneur et sont menés avec une grande rapidité. La façade de l'horloge est déjà toute tendue et le tympan est caché par une large bordure d'argent et d'étoiles. Les tentures tombent des balustres de la cour jusqu'au sol, retenues par des embrasses d'argent. Les charpentes des deux estrades dont nous avons donné hier la description sont terminées et on commence à les couvrir de noir. On hâte ces travaux pour se consacrer entièrement à l'édification du grand catafalque que M. Comte, directeur des bâtiments civils, M. de Gourlet, inspecteur général des palais nationaux, M. Chancel, architecte du palais de l'Elysée, veulent faire très beau et digne du grand mort.

Les quatre lanternes de la façade et les becs de gaz qui se ressent sur les trottoirs en bordure de l'Elysée ont été spontanément allumés par les soins de la Compagnie du gaz et enveloppés de crêpes épais.

La foule qui vient s'inscrire sur les registres, qu'on a dû remplacer par des neufs, les feuilles des premiers étant couvertes de signatures et d'inscriptions touchantes, est aussi compacte que la veille. Des ouvriers, des ouvrières, des femmes du peuple coiffées de blanc, des prêtres s'imposent un long et pénible stationnement sur le trottoir, maintenus par un service d'ordre qui n'a pas beaucoup de mal, car la tenue de tous ces braves gens est admirable. Et le flot se renouvelle sans cesse grossissant.

LES FUNÉRAILLES

Paris, 27 juin. — La commission chargée de régler les funérailles de M. le président de la République a adopté, dans la séance de ce jour, les dispositions suivantes :

« Le cortège se formera à l'Elysée dimanche, à sept heures du matin ; il se mettra en marche à dix heures, suivra l'avenue Marigny, les Champs-Elysées, la place de la Concorde, la rue de Rivoli, la place de l'Hôtel-de-Ville, le pont et la rue d'Arcole et arrivera à midi à Notre-Dame.

» Après la cérémonie religieuse le cortège se dirigera vers le Panthéon, par le quai du Marché-Neuf, le pont, la place et le boulevard Saint-Michel et la rue Soufflot.

» Quatre discours seulement seront prononcés ; par le représentant du gouvernement, par le président du Sénat, le président de la Chambre des députés et par un représentant de l'Ecole polytechnique.

» Les députations et l'armée défileront ensuite devant le corps.

» La population est invitée à arborer sur le parcours du cortège, des drapeaux crêpés de deuil.

» Les municipalités et les sociétés qui se proposeraient d'envoyer des délégations sont priées de se grouper pour se réunir ensemble dans le cortège par ordre de département.

» La prochaine séance de la commission aura lieu après-demain vendredi, à dix heures. »

Il a été en outre décidé que chacun des membres de la commission élaborerait pour vendredi, et suivant ses aptitudes personnelles, un point spécial du programme des obsèques ; les projets seront ensuite soumis à la commission, qui les discutera.

Le public sera admis vendredi et samedi à défiler devant le corps de M. Carnot, dans les salons de l'Elysée.

Le général Borius quitte l'Elysée

Le général Borius, secrétaire général de la présidence de la République, est dans l'obligation, de par la nature même de ses fonctions, de remplir les devoirs de sa charge jusqu'au moment de la nomination du nouveau secrétaire général de la présidence.

Dès hier, le général Borius a fait connaître au président du conseil son désir de conserver seulement, dès qu'il aura remis son service, les fonctions de membre du comité du génie auquel il n'a cessé d'être attaché depuis 1889.

Dépêche de M. Crispi

à Madame Carnot

Madame Carnot a reçu la dépêche suivante de Rome :

La nouvelle du méfait exécrable qui a frappé d'un seul coup la France et votre cœur m'a profondément ému. Tout le monde admirait les hautes vertus humaines et civiques du citoyen illustre qui vient de disparaître, victime du crime le plus horrible, et je pleure en lui un ami de la paix et de l'Italie, un homme dont j'avais eu le bonheur d'apprécier l'âme d'élite. Il n'existe point pour vous, madame, de consolation. Toutefois sachez que le cœur de tous les Italiens est avec vous dans ce moment terrible.

CRISPI.

**

Le maire d'Orchies à Mme Carnot

A Madame Carnot,

Le Conseil municipal de la ville d'Orchies, se faisant l'interprète des sentiments qui animent la cité qu'il a l'honneur de représenter, vient vous exprimer l'indignation qui a rempli les cœurs à la nouvelle de l'assassinat du Président de la République et vous témoigne ses profonds regrets que la perte de l'éminent citoyen procure à la France.

L'ASSASSIN

Milan, 27 juin. — Il est hors de doute que le nom exact de l'assassin est San Hieronimo (ou familièrement Santo Caserio). L'adresse trouvée sur lui est celle de son frère Giovanni Caserio qui est domestique chez le grand manufacturier milanais Giuseppe Magni, demeurant effectivement cours Duca di Genova, dans cette ville.

La maison Magni occupe au travail des laines à Borgosesia un grand nombre d'ouvriers, et Giovanni a été foulon avant d'entrer au service personnel de M. Magni.

Interrogé par un journaliste, ce dernier a donné quelques détails sur l'assassin. Celui-ci est bien né à Motta Visconti, où le beau père de M. Magni possède d'ailleurs une propriété et où la famille Caserio est honorablement connue.

C'est une de ces bonnes et tranquilles familles patriarcales comme il s'en trouve encore dans les campagnes lombardes », a dit M. Magni à notre confrère ; « gens religieux, adonnés au travail, pleins de respect pour quiconque représente le principe d'autorité ; j'ai connu le jeune Santo, et avant que les utopies anarchistes ne lui eussent empoisonné le cœur et brouillé le cerveau, c'était un excellent garçon. »

Santo Caserio a cinq autres frères et sœurs. Il appartient à une famille de *particolari* (famille vivant sur son bien) ; le père exerçait la profession de boulanger, et possédait du bien au soleil, deux troupeaux. Un frère tient à Milan deux débits de vins fort achalandés, via Orti, 7 aux Colli Ronesi, et via Lolovica, 39. Plus âgé que Santo. il s'est conduit envers celui-ci comme un véritable père, tâchant de le maintenir en bonne voie.

On attribue à M. Gori, avocat anarchiste milanais, défenseur désigné de Léga, la plus détestable influence sur Santo. Celui-ci, condamné à 8 mois de prison, s'évada vers Lugano ; il a 21 ans et demi, étant né à Motta Visconti le 18 janvier 1873. L'avis à Milan parmi les personnes qui ont connu Santo, est que le crime lui a été imposé par ses coreligionnaires.

Un complot international

Roma, 27 juin. — Le *Messagero* a reçu de Milan les nouvelles suivantes :

« La police a découvert que Caserio, lorsqu'il était à Milan, servait d'intermédiaire entre les anarchistes pour l'échange de la correspondance. Cette mission a duré de 1890 à 1893.

» Toutes les publications anarchistes et les correspondances saisies portaient l'adresse de Santo Caserio, poste restante, Milan.

» On est convaincu qu'il s'agit d'un complot international organisé contre les chefs d'Etat et quelques personnages politiques.

» On voit, en outre, un certain rapport entre l'assassinat de M. Carnot et les attentats dirigés contre le Czar et M. Crispi.

LES DÉSORDRES

A LYON

Une maison détruite par le feu

DEUX VICTIMES

Lyon, 27 juin. — Des désordres très graves se sont produits à Vaise. L'épicerie Hussel, située 5 et 7, rue des Docks, a été pillée d'abord ; puis les manifestants, non satisfaits ont mis le feu à la maison, haute de deux étages. Derrière cette maison se trouve un hangar appartenant aussi à M. Hussel, qui y emmagasine les huiles et les essences.

Les fûts de pétrole ont été défoncés. Le pétrole s'est répandu dans le magasin en une couche épaisse de dix centimètres : le feu s'est déclaré partout. Des cris désespérés partaient de tous côtés, de la maison, du hangar, de l'arrière-boutique. On était impuissant à porter secours aux malheureux.

Les maisons voisines commençaient aussi à être la proie des flammes.

Arrivèrent enfin les pompiers, grâce à eux, le quartier a pu être préservé, mais l'immeuble où se trouve l'épicerie Hussel est complètement détruit.

Tout nouveau danger est écarté ; le sol est jonché de débris de toutes sortes.

Le spectacle est horrible. Les pompiers, dès le feu éteint, ont enlevé les décombres pour se se rendre compte des dégâts causés par le feu. En pénétrant dans l'arrière-boutique, ils ont découvert le cadavre d'un homme complètement carbonisé.

Dans le hangar, ils trouvent également une tête réduite par le feu et grosse comme le poing. Ce qui laisse supposer qu'il y a deux victimes.

On suppose que les deux cadavres découverts dans la cave sont ceux des incendiaires.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Lyon, 27 juin. — A neuf heures, à la Guillotière, un nommé Meunier, âgé de cinquante-cinq ans, marchand de reconnaissances du mont-de-piété, ayant injurié M. Carnot, est jeté hors d'un café où il se trouvait. Il tire un stylet de sa canne et en frappe au basventre un consommateur, le sieur Pirel. Le meurtrier, arrêté, est conduit à la préfecture. On le fouille, il a sur lui tout un arsenal : revolver chargé couteau fraîchement aiguisé ouvert et enveloppé dans un mouchoir, plus sa canne à épée ; il est porteur de deux porte monnaie contenant l'un 200 francs en or et l'autre 22 francs.

Plusieurs agents ont été blessés au cours des opérations, mais peu grièvement. Des manifestants ou curieux ont également été piétinés par les chevaux ou frappés à coups de sabre.

Ce matin, la Guillotière a l'aspect d'une ville occupée militairement, les troupes bivouaquent sur les places et dans les rues principales. On considère que tout est terminé.

A GRENOBLE

L'ÉMIGRATION

Grenoble, 27 juin. — Quelques désordres se sont encore renouvelés dans l'après-midi à Grenoble et dans plusieurs communes avoisinantes. Sur 2,500 ouvriers italiens travaillant à Grenoble, environ 350 ont été émigré précipitamment.

Ce matin, mercredi, l'ordre est complètement rétabli.

A AVIGNON

Italiens poursuivis

Avignon, 27 juin. — Une dizaine d'Italiens, employés à Orange dans diverses maisons de commerce, ont été pourchassés hier à travers la ville par la population. Ils ont pu se réfugier à la mairie, où ils ont été mis à l'abri de toute atteinte. Aucun d'eux n'a été blessé. Deux des ouvriers français les plus acharnés à leur poursuite ont été arrêtés.

A BOURG

Arrestation de deux Italiens

Bourg, 27 juin. — La nouvelle de l'assassinat du Président de la République a causé dans l'Ain une vive effervescence. Une rixe sans gravité a éclaté à Dortan entre ouvriers français et italiens.

Deux Italiens ont été arrêtés : ce sont les nommés François Travetta, né le 22 décembre 1871 à Caviola, près Novarre, menuisier, et Trabia, né le 6 décembre 1862 à Vallanzino, maçon. Le parquet a ouvert une instruction contre ces prévenus.

Hier, dans la soirée, une manifestation a été organisée à Bourg contre un marchand de chapeaux de nationalité italienne. Quatre cents personnes environ s'étaient massées aux abords du magasin. Les attroupements ont pu être dispersés sans incidents fâcheux.

Roubaix en deuil

Réunion du Tribunal de Commerce

Le Tribunal de Commerce s'est réuni en audience extraordinaire hier à 3 heures de l'après midi, tous les membres étaient présents ; M. Henri Cernynck, président à pris la parole en ces termes :

Messieurs,

» Depuis la dernière séance du tribunal, la France a perdu son chef victime d'un horrible attentat.

C'est le cœur serré que tout Français digne de ce nom, a appris ce malheur.

Le premier magistrat de notre pays est mort dans l'accomplissement de son devoir. Sa vie toute de dévouement doit servir d'exemple à tous les hommes de bonne volonté.

» Le Tribunal de Commerce réuni en audience solennelle et voulant témoigner de la part qu'il prend, lèvera la séance aussitôt l'appel du rôle. »

Après lecture du rôle, la séance a été levée. Un télégramme de condoléance a été ensuite envoyé à Mme Carnot avec le désir exprimé de prendre part aux funérailles de M. le Président de la République.

LETTRE DE M. VEL-DURAND

M. Vel-Durand, préfet du Nord a adressé à M. Carrette, maire de Roubaix une lettre dans laquelle il l'invite à remercier les Roubaisiens de la part touchante qu'ils ont prise au deuil du pays.

A la Chambre de Commerce

La Chambre de commerce de Roubaix a tenu une séance extraordinaire mardi après-midi.

Le président, M. Julien Lagache a expliqué ainsi qu'il suit le but de cette réunion.

« Messieurs,

» L'attentat criminel dont M. Carnot, Président de la République a été victime, a soulevé la réprobation générale.

» L'indignation que tous les cœurs français ont ressentie n'a été nulle part plus vive que dans la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix, aussi ai-je pensé que notre compagnie voudrait s'associer aux manifestations qui ne manqueront pas de se produire dans toutes les parties de la France. Elle se fera un devoir de témoigner les sentiments d'horreur qu'a inspirés l'acte exécrable qui a provoqué la mort de l'homme intègre et si justement respecté dont nous déplorons la perte.

» J'ai pensé aussi que la Chambre de Commerce voudrait adresser à Madame Carnot et à sa famille l'hommage de son profond respect et l'expression de ses douloureuses sympathies. Je vous ai donc réunis d'urgence, Messieurs, pour que nous puissions prendre ensemble les décisions que comportent les pénibles circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. »

La Chambre décide qu'un télégramme sera adressé immédiatement à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour l'informer qu'une délégation de la Chambre représentera la circonscription aux funérailles du chef de l'Etat ; elle décide qu'un télégramme de condoléances sera en même temps adressé à Madame Carnot. Ces résolutions seront transmises à M. le Préfet du Nord.

Suit le texte des télégrammes.

» Monsieur le Ministre du Commerce et de l'industrie,

» Le Président et les membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, ressentent vivement l'horreur du crime dont vient d'être victime Monsieur le Président Carnot. Ils se feront un devoir de représenter leur circonscription aux funérailles nationales du chef de l'Etat.

» *Le Président*,

» Julien LAGACHE »

« A Madame Carnot,

» Le Président et les membres de la Chambre de Commerce de Roubaix prient Madame Carnot d'agréer l'hommage de leur profond respect et l'expression de leur douloureuse sympathie.

» *Le Président*,

Julien LAGACHE »

La réunion du Conseil municipal

Ainsi que nous l'avons annoncé le Conseil municipal se réunira extraordinairement aujourd'hui jeudi à 8 heures du soir.

L'ordre du jour porte : Dispositions à prendre en vue des funérailles de M. le Président de la République.

**

L'Union des Patriotes

Les membres du groupe de la rue Pierre-de-Roubaix, sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir à 8 h. 1/2.

**

La couronne qui sera portée à Paris par des délégués est exposée Grande-Rue chez M. Lallemand.

Elle mesure deux mètres de diamètre.

A la Justice de Paix du Canton-Nord

A son audience du 27 juin, M. le juge de paix du canton Nord a prononcé l'allocution suivante :

Un abominable forfait a jeté la consternation dans toute la France ;

Il faut que d'ici comme de tous les autres points partent un cri d'indignation contre le monstrueux attentat et des témoignages de la plus respectueuse sympathie pour la noble victime.

Nous que M. Carnot a appelés au siège que nous occupons actuellement et qui en une circonstance mémorable avons eu l'insigne honneur d'être reçus par lui, nous qui comme tous ceux qui l'ont approché, avons été si profondément touchés de son extrême bonté et avons subi le charme des incomparables qualités qui lui gagnaient tous les cœurs, nous levons aujourd'hui notre audience en signe de deuil ; et avec la certitude de n'être désavoués par aucun d'eux, nous associons tous nos justiciables au sentiment qui nous inspire et à l'anathème dont nous frappons le misérable assassin non moins que les exécrables doctrines dont il voudra se prévaloir.

L'audience suspendue à trois heures a été reprise à trois heures vingt minutes.

Club Hippique

On nous communique la note suivante :

Par suite de la mort de M. Carnot, le concours hippique de Roubaix, qui devait avoir lieu les 1 et 2 juillet est remis au dimanche 15 et lundi 16 juillet.

Le Club pédestre

On nous communique la note suivante :

Pour cause de deuil national, le « Club pédestre Roubaisien » suspend pour cette semaine ses séances d'escrime et reporte au dimanche 8 juillet, la marche sur La Bassée qu'il devait faire dimanche prochain.

La société adresse un télégramme de respectueuses condoléances à Mme Carnot et à sa famille.

La Commission.

A TOURCOING

Adresse votée par le tribunal de commerce de Tourcoing

Le 27 juin 1894.

Le tribunal profondément ému de la mort du chef vénéré de l'Etat, partage les sentiments de douleur et d'indignation de la France entière.

Il prie Monsieur le préfet du Nord de vouloir bien transmettre à M. le Ministre de l'Intérieur, président du Conseil, l'expression de ses sentiments de respectueuse et douloureuse sympathie.

Télégramme de la Société des Combattants 1870-71 de Tourcoing

Les combattants de 1870-71 de Tourcoing, profondément attristés de la mort de M. Carnot, président de la République française prient Mme Carnot d'agréer leurs plus respectueuses condoléances.

Chronique Locale

ROUBAIX

Fête Nationale du 14 Juillet

Concours de déclamation. — 1re division d'excellence. — Morceaux imposés.

SECTION DRAMATIQUE

1° L'Egout de Rome, morceau en vers de M. Victor Hugo.

2° Dialogue entre Valère et le viel Horace, extrait de Tite-Live, Horace acte IV scène II, on peut se procurer ces œuvres au siège du Comité, salle de la Paix, boulevard de Belfort.

SECTION COMIQUE

Un Monsieur sur un paillasson, — Monologue en prose, par MM. Eugène Leclercq et René d'Alizy.

On trouve cette œuvre chez M. Vossaert, rue de la Gare.

Les affiches portant règlement et fixation des prix à attribuer aux lauréats seront apposés incessamment.

CONCERTS PUBLICS

Les concerts publics des 28 juin et 1er juillet sont supprimés à cause de la mort de M. Carnot, président de la République.

Un nouveau produit

L'honorable et sympathique savonnier, M. Victor Vaissier, vient encore de créer un nouveau savon : *Le Savon de l'Africaine et du Niari*.

Chercheur infatigable, notre concitoyen s'efforce chaque jour, par un travail opiniâtre, à trouver du nouveau et du meilleur.

On nous dit le plus grand bien du nouveau produit ; son parfum est puissant, tenace et son odeur des plus agréables.

Nous présentons à M. Victor Vaissier toutes nos sincères félicitations.

La couronne de l'Union des Patriotes

Ainsi que nous le disons plus haut, la couronne offerte à la mémoire de M. Carnot par l'*Union des Patriotes* est exposée chez M. Lallemand-Dubar, 33, Grand'Rue.

Le fond se compose d'un parterre de violettes de parmes, l'intérieur et l'extérieur sont entourés de jasmin blanc ; deux palmes de 2m, 50 la traversent de haut en bas ; sur l'une grimpe du lierre avec son fruit, sur l'autre une branche de chêne revêtue de ses glands.

La partie supérieure est surmontée d'une énorme gerbe de roses, lilas, pensées, glycines et fougères.

Cinq mètres de rubans voilés de crêpe placés de chaque côté.

On y lit l'inscription suivante : l'*Union des Patriotes de Roubaix* et dans le bas de la couronne en lettres faites en fleurs de jasmin les mots : *A Carnot*.

**

L'élection du Président de la République

Vers cinq heures 3/4 on a affiché à la mairie la dépêche annonçant l'élection de M. Casimir-Périer.

Dans la matinée M. Carrette a reçu une lettre du Préfet du Nord le priant de remercier les sociétés de la ville qui avaient envoyé des télégrammes de condoléance à Madame Carnot.

L'Union des patriotes et le général Gallifet

On nous fait la communication suivante :

A Monsieur le général de Gallifet,

Paris.

« L'Union des Patriotes comptant (2000 adhérents) proteste énergiquement contre les insultes de Pascal Grousset et les provocations de Guesde à l'assassinat, notre indigne représentant. Elle vous donne l'assurance, monsieur le général, qu'il y aura toujours ici assez de poitrines pour répondre aux outrages qui seraient faits à notre chère armée.

» Pr l'Union des Patriotes,

» Le président, Théodore SÉGARD. »

Le général Gallifet a répondu à M. Ségard la lettre suivante :

Paris, le 26 juin 1894.

Monsieur,

Je vous adresse tous mes remerciements du témoignage de sympathie que m'apporte votre dépêche. Soyez sans inquiétude, l'armée est au-dessus de toute injure et je suis, moi, indifférent aux menaces et à leurs conséquences.

Veuillez me croire, Monsieur, votre dévoué et reconnaissant

Général GALLIFET.

Un échafaudage qui s'écroule

Deux blessés

Un accident s'est produit hier après-midi, vers trois heures, au peignage l'Union (anciennement peignage Morel), actuellement en réparation.

Deux ouvriers maçons, Pierre Samain, 29 ans, demeurant à Wattrelos, au hameau de la Marlière, et Joseph Petit, 25 ans, travaillant pour le compte de MM. Petit frères, entrepreneurs rue du Collège, étaient montés sur un échafaudage placé à 5 mètres du sol.

Tout à coup, par une cause qu'il sera difficile d'établir l'échafaudage s'écroula, entraînant dans sa chute les deux malheureux ouvriers.

Tous deux couverts de débris de l'échafaudage étaient évanouis, ils furent relevés par plusieurs de leurs camarades qui étaient accourus au bruit de l'écroulement, et transportés dans une dépendance de l'établissement.

M. le docteur Delattre a prodigué les premiers soins aux blessés.

Samain porte une forte contusion au bras droit, une à la lèvre supérieure et à la hanche droite.

Sa guérison nécessitera une dizaine de jours de repos.

L'état de Petit est plus grave ; le malheureux porte de nombreuses plaies sur le corps provenant de la chute simultanée d'une auvelle de mortier et de briques qui se trouvaient sur l'échafaudage.